

vous aussi  
**SAUVEZ DES VIES\***



**Christelle, Ploërmel,**  
installe toujours son enfant dans un siège adapté :

**\* Lors d'un choc à 50 km/h, un enfant de 20 kg représente  
un poids de 400 kg ... qu'il faut retenir !**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

**NOTRE ROUTE  
DONT VOUS ÊTES LE HÉROS**



Morbihan  
Conseil général

[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

# JE TRANSPORTE MON ENFANT EN TOUTE SÉCURITÉ\*

\* Un enfant de 25 kg dans un choc à 50 km/h est un projectile de :

50 kg

250 kg

500 kg

\* Je transporte mon enfant en vélo : un siège adapté est obligatoire jusqu'à l'âge de 5 ans ?

vrai

faux

\* Mon enfant a 9 ans : j'ai le droit de le transporter à l'avant de ma voiture ?

vrai

faux

\* Mon enfant pèse 16 kg, je dois utiliser un dispositif du groupe :

0

0+

1

2

3



Groupe 0



GRUPE 0+



GRUPE 1



GRUPE 2



GRUPE 3

\* Le siège dos à la route est obligatoirement installé à l'avant de mon véhicule ?

vrai

faux